

LETTRÉ D'INFORMATION

Septembre 2013

Inscrivez-
vous en
ligne !

Version complète
sur notre site :
news.uppl.be

Unité de PsychoPathologie Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai
Tel. +32 (0) 69 888 333
Fax +32 (0) 69 888 334
E-mail : cendredappui@uppl.be

DIRECTION :

Julien Lagneaux

SECRÉTARIAT :

Pauline Infantino ; Hélène Russo
(Amandine Lagneau ; Elodie Martin)

CENTRE D'APPUI :

Luca Carruana ; Clément Laloy ; Marie-Hélène
Plaëte

AVIS SPÉCIALISÉES :

Psychiatres : Dr Michel-Henri Martin ; Dr
Pierre Kudimbana

Psychologues : Luca Carruana ; Barbara
Fettweis ; Anne Hayoit ; Christophe Kinet ;
Clément Laloy ; Anne-Christy Lemasson ;
Donatien Macquet ; Marc Malempré ; Chloé
Martin ; Vanessa Milazzo ; Bernard Pihet ;
Marie-Hélène Plaëte ; Olivier Tilquin

EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

Psychiatres : Dr Pierre Kudimbana

Psychologues : Luca Carruana ; Clément Laloy ;
Marie-Hélène Plaëte

Assistant social, sexologue : Bertrand Jacques

TRIANGLE

Coordination : Véronique Sermon

Formateurs : Sandra Bastaens ; Virginie
Davidts ; Pascale Gérard ; Bertrand Jacques ;
Dimitri Laermans ; Marie-Charlotte Quairiat ;
Sarah Tannier

FORMATIONS

- **Sensibilisation aux problématiques des auteurs d'infractions à caractère sexuel**, les 23, 24 et 25 septembre 2013 à Namur.
- **La sexualité : entre liberté et contrainte. "Quelle responsabilité pour les professionnels ?"** présentée par Nadia FLICOURT les 16 et 17 décembre 2013 à Namur.
- **Module de perfectionnement : « Sexualité et handicaps Gestes abusifs : comment situer notre accompagnement,...de la théorie à la pratique »** présentée par Catherine AGHTE les 2, 3 et 4 décembre 2013 à Namur.

Liste des formations, congrès et prochaines Etudes de Cas en page 13 et 14. Pour les détails et les inscriptions, visitez notre site : <http://news.uppl.be>

15 ANNEES D'ACCORD DE COOPERATION

Commémoration du 15^{ème} anniversaire de l'Accord de coopération Justice/Santé du 8 octobre 1998 sur la guidance et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel (M.B. 11/09/1999). L'UPPL organise une après-midi de réflexion sur le thème :

"Confrontations entre les valeurs sociales et nos valeurs personnelles : un débat occulté".

Ces réflexions seront abordées dans le courant du mois de février 2014 (la date étant encore à fixer) dans le magnifique cadre de la citadelle de Namur, en particulier en son Château. Cette rencontre se terminera par un cocktail en fin d'après-midi.

Les services spécialisés concernés par toute forme d'évaluation et de soins à l'égard des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS), ainsi que tous les partenaires liés par l'Accord seront invités à cette occasion. Une invitation suivra dans les semaines à venir.



Vous pouvez dès à présent consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>

Il s'agit de plus de 3000 références mises à disposition des professionnels et étudiants. Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter l'onglet "Documentation" de notre site.

PROJET : DEMI-JOURNÉES THÉMATIQUES

Dans le but d'aider les professionnels dans la compréhension et les pratiques liées aux AICS, l'UPPL organisera prochainement des demi-journées thématiques. Ces nouveaux rendez-vous devraient permettre d'échanger et d'améliorer la pratique des cliniciens en se centrant sur des domaines spécifiques. Nous communiquerons prochainement les sujets, les dates et les lieux sur notre site web. Les personnes abonnées à la Newsletter recevront également les informations par e-mail. En espérant vous y voir nombreux.

REVUES SCIENTIFIQUES

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

Acta Psychiatrica Belgica, revue trimestrielle,
Child Abuse & Neglect - The International Journal, revue mensuelle,
Confluences, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),
Le Divan familial. Revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,
European Journal of Criminology, revue trimestrielle,
International Journal of Law and Psychiatry, revue bimestrielle,
Journal du Droit des Jeunes, 10 numéros par an,
Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, revue semestrielle,
Journal of Personality Disorders, revue bimestrielle,
Journal de thérapie comportementale et cognitive, revue trimestrielle,
L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale, revue trimestrielle,
Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, revue trimestrielle,
Revue de la Fédération belge des psychologues, revue trimestrielle,
Universitair Forensisch Centrum (UFC), revue bimestrielle.



► Plus d'infos sur les dernières revues sur notre site

QUELQUES ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION

- **The influence of risk and psychopathy on the therapeutic climate in sex offender treatment.** Harkins L, Beech AR, Thornton D. (*Sex Abuse*. 2013 Apr;25(2):103-22.)
- **How to integrate the good lives model into treatment programs for sexual offending: an introduction and overview.** Willis GM, Yates PM, Gannon TA, Ward T. (*Sex Abuse*. 2013 Apr;25(2):123-42)
- **Are cognitive distortions associated with denial and minimization among sex offenders?** Nunes KL, Jung S. (*Sex Abuse*. 2013 Apr;25(2):166-88.)
- **Does volunteering for sex offender treatment matter? Using propensity score analysis to understand the effects of volunteerism and treatment on recidivism.** Grady MD, Edwards D, Pettus-Davis C, Abramson J. (*Sex Abuse*. 2013 Aug;25(4):319-46.)
- **Risk and protective factors for recidivism among juveniles who have offended sexually.** Spice A, Viljoen JL, Latzman NE, Scalora MJ, Ullman D. (*Sex Abuse*. 2013 Aug;25(4):347-69.)
- **Child pornography and likelihood of contact abuse: a comparison between contact child sexual offenders and noncontact offenders.** Long ML, Alison LA, McManus MA. (*Sex Abuse*. 2013 Aug;25(4):370-95)
- **Sex offender treatment outcome, actuarial risk, and the aging sex offender in Canadian corrections: a long-term follow-up.** Olver ME, Nicholaichuk TP, Gu D, Wong SC. (*Sex Abuse*. 2013 Aug;25(4):396-422.)

SUJETS D'ACTUALITE

Les « Lolicons »

« Nous nous sommes posé la question du statut des dessins pédopornographiques. D'où viennent-ils ? Dans quel contexte ? Comment ? Pourquoi ? Sont-ils dangereux ? »

Définition :

Le mot « Lolicon » a été créé en référence au personnage de Vladimir Nabokov : « *Lolita* ». Il désigne l'attirance sexuelle pour les fillettes, et par extension, les dessins mangas qui mettent en scène des jeunes filles de sept à treize ans dans des situations pornographique.

Dans la culture nippone :

Deux éléments expliquent la prévalence des aspects juvéniles dans l'art érotique japonais. D'une part, l'expression « tout ce qui est petit est mignon » est particulièrement imprégnée dans la culture nippone. On y aime les femmes enfants et petites filles. Le mignon et l'érotique se mêlent. D'autre part, le grand âge étant associé à la sagesse au Japon, lorsqu'un personnage âgé est attiré par de plus jeunes, il est toujours présenté de manière humoristique ou attachante dans les productions culturelles.

Un troisième élément culturel à prendre en compte est que le souci de protéger les enfants est moins obsédant dans l'archipel que chez nous. A titre d'exemple, la prostitution lycéenne y est presque admise, malgré une récente campagne à Osaka où il était précisé que cette prostitution-là était criminelle.



Quelle accessibilité :

Jusqu'à présent, le Japon a décidé de ne pas punir les productions pédopornographiques sans victime. Les mangas Lolicons sont disponibles dans la plupart des librairies, avec comme seule restriction qu'ils soient placés dans un endroit précis du magasin.

Les variantes :

Les « Loli-photobook » sont des livres de photographies qui mettent en valeur des jeunes filles revêtues d'un uniforme, d'un maillot de bain ou en sous-vêtements.



Le Lolicon peut aussi être un film.

On trouve des jeux-vidéos dont le but est de séduire un personnage féminin pour faire l'amour avec lui. Il y a en général très peu d'animation dans ce type de jeu, les personnages apparaissant en images fixes sur des décors. Les dialogues s'écrivent au fur et à mesure. Il existe d'autres types de jeux moins scénarisés et plus basés sur l'action.

Les Lolicons qui mettent en scène des enfants et adolescents masculins sont appelés « Shotacon ». Enfin, le « *Toddlerkon* » ou « *Bebikon* » met en scène des images d'enfants de moins de sept ans. Les amateurs de Bebikon sont souvent sévèrement jugés par les autres amateurs de Lolicon. Le « *Lolilezu* » est une version lesbienne du Lolicon, mettant en scène des femmes et des jeunes filles.

Un débat

Les défenseurs des Lolicons expliquent qu'un matériel fictionnel ne fait pas de victime et que les Lolicons permettent de soulager la tension sexuelle des pédophiles.

Les opposants disent que ces images encouragent à considérer les enfants comme des objets sexuels, et que leur autorisation risque de banaliser la pédophilie. Au Japon, ils condamnent un gouvernement trop laxiste et une puissante industrie des médias.

Les effets

Il n'est pas actuellement prouvé que les Lolicons aient pour conséquence une recrudescence des agressions sexuelles envers les mineurs d'âge. Au Japon, ces agressions sont bien moins fréquentes que dans la plupart des autres pays. Les statistiques montrent une forte corrélation entre la grande vogue de matériel pornographique au Japon depuis les années 1970 et une baisse importante des agressions sexuelles (en particulier d'enfants) et les cas de viol non-impulsif, ce qui irait dans le sens de la théorie posant qu'une plus grande disponibilité de matériel sexuellement explicite diminue le risque de crimes sexuels.

Discussion

Il est probable, cependant, que dans un pays où la pédophilie est moins stigmatisée, il est plus difficile pour les victimes d'oser porter plainte, ce qui pourrait expliquer les taux assez bas de plainte au Japon. De nombreux témoignages et articles de presse montrent qu'au Japon, les procès pour des abus sexuels sont souvent indulgents envers les accusés. Indiquons enfin que la majorité sexuelle est de treize ans dans ce pays.

Loi

Les Etats-Unis, le Canada et l'Afrique du Sud condamnent les Lolicons et leurs consommateurs. Les Pays-Bas, la France, l'Angleterre et l'Allemagne sont plus flous à ce sujet. En Belgique, la loi mentionne : *« Quiconque aura sciemment possédé les emblèmes, objets, films, photos, diapositives ou autre supports visuels [qui représentent des positions ou des actes sexuels à caractère pornographique impliquant ou présentant des mineurs] sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent euros à mille euros (...) Il n'y a pas d'importance si ce sont effectivement des mineurs qui sont impliqués ou que ce soit l'image du mineur qui soit suggérée (par exemple mangas) ».*

Faits d'actualité

Le Japon, régulièrement condamné pour son laxisme, est à l'heure de la remise en question depuis que la police de Kyoto a arrêté, en juillet 2012, trois hommes en possession de DVD pornographiques impliquant des enfants de moins de treize ans, et depuis qu'un hebdomadaire pour jeunes « *Young Magazine* » a présenté ses excuses et rappelé les exemplaires d'un numéro, diffusé en janvier 2013, où la couverture a déclenché une enquête pour pornographie infantile.

La pédophilie au maroc

Début août 2013, Mohammed VI a finalement retiré la grâce accordée à un pédophile espagnol.

Daniel Galvan avait été condamné en 2011 à 30 ans de prison pour le viol de 11 enfants âgés de 3 à 15 ans. Certains d'entre eux ont été filmés ou photographiés dans des positions obscènes. Il a été incarcéré à la prison de Kenitra, au nord de Rabat. Il faisait partie d'une liste de 48 prisonniers espagnols graciés par le Roi



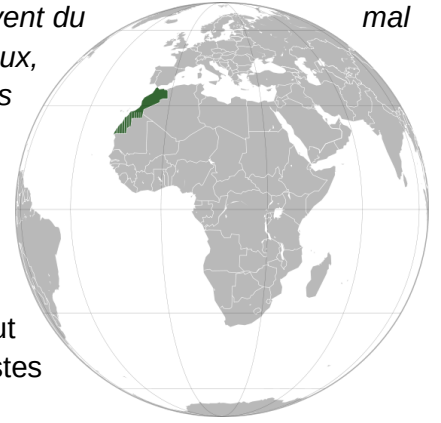
du Maroc Mohammed VI et sous l'injonction du Roi espagnol Juan Carlos, d'après des médias officiels, au nom de l'excellence des relations bilatérales entre le Maroc et l'Espagne. Une hypothèse circule à propos de cette grâce annulée : Daniel Galvan pourrait avoir été un espion irakien pour l'Espagne qui aurait pris la nationalité espagnole après la guerre et bénéficié alors de la protection absolue de l'Espagne. Il aurait commis alors ses crimes pédophiles pensant qu'il ne serait jamais inquiété par

la justice. Juan Carlos prétend avoir demandé la grâce d'un seul prisonnier espagnol qui n'a finalement pas obtenu de grâce et que Mohammed VI est allé bien au-delà de ce qui avait été demandé. Mohammed VI prétend avoir été mal informé à propos des crimes commis par Daniel Galvan.

D'importantes manifestations au Maroc se sont organisées contre cette grâce royale. Ces manifestations ont été d'abord violemment réprimées par la police marocaine avant d'obtenir gain de cause. Ces manifestations continuent en ce début du mois d'août signifiant la volonté populaire d'un changement profond.

Ce fait divers révèle le rapport particulier du Maroc avec la pédophilie où elle est interdite cependant qu'une certaine prostitution infantile attire des touristes sexuels un peu à l'instar de la Thaïlande ou de Sri Lanka, même si au Maroc, les réseaux ne sont pas organisés comme dans ces pays-là. La pauvreté et l'absence de perspectives entraînent certains jeunes à se vendre. Ce phénomène se serait amplifié ces dernières années. Comme il est dit : *« tout peut se faire, à condition d'être discrets »*. Plusieurs ONG dénoncent ces pratiques et luttent pour que le gouvernement agisse plus sévèrement contre la pédophilie.

Un article de Xavier Renard dans L'Express du 2 juin 2010 indique : « *Les militants de Touche pas à mon enfant* (ONG créée en 2004 pour lutter contre la pédophilie au Maroc) ont souvent du mal à convaincre les proches des victimes de sortir du silence. "Des freins sociaux, culturels et économiques empêchent les familles et les enfants qui ont subi des violences sexuelles de parler librement, de porter plainte et d'aller au bout du processus judiciaire", soulignait l'Unicef (...) dans un rapport publié il y a quelques années déjà et consacré à l'exploitation sexuelle des enfants à Marrakech. » A cause de cela il est difficile de mesurer avec exactitude l'ampleur du phénomène. Le Maroc serait devenu, ces dernières années, une des destinations favorites des pédophiles. En 2008, l'association citée plus haut a recensé 306 victimes d'actes de pédophilie dans tout le pays. Des touristes étrangers étaient impliqués dans de nombreux cas.



Un article récent du Monde (12 août 2013) titre : « *Le combat contre la pédophilie reste très difficile au Maroc* ». Elise Vincent y fait le constat qu'aucune image du quartier où vivait Daniel Galvan n'a été publiée et que le nom de ce quartier n'a pas été divulgué probablement par souci de préserver la « *réputation* » des familles.

A cause du poids du tabou et d'une certaine perception de type d'acte considéré souvent comme un petit délit, nombre d'affaires se concluent par des arrangements à l'amiable, notamment par des mariages valorisés par la religion musulmane. Un article contesté du code pénal marocain permet à l'auteur d'une agression sur une mineure "*nubile*" d'être exempté de peine s'il l'épouse.

« Perfect mothers »

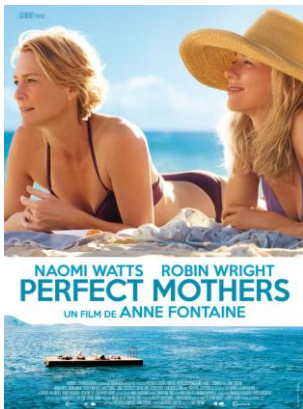
Le film « *Perfect Mothers* » d'Anne Fontaine, sorti en 2013 est l'adaptation cinématographique du roman de Doris Lessing « *Les Grands-mères* », paru en 2003 (traduit en français et publié chez Flammarion en 2005) et qui est basé sur une histoire vraie.

Doris Lessing

Doris Lessing est née en 1919 en Iran. Elle a emporté le Prix Nobel de Littérature en 2007, décrite alors comme « *la conteuse épique de l'expérience féminine qui, avec scepticisme, ardeur et une force visionnaire, scrute une civilisation divisée.* » Elle est en effet connue pour des prises de position engagées et pour des livres autobiographiques. Elle a défendu les causes marxistes, anticolonialistes et anti-apartheid. Elle a été associée au combat féministe sans qu'elle le veuille. *Les grand-mères* a fait scandale dont elle a dit : « *Une aventure qui n'est pas autobiographique, cette fois, mais je le regrette...* » (Libération 11/10/2007).

L'histoire

Ce film est basé sur une histoire vraie et raconte l'histoire de deux femmes d'une quarantaine d'années, qui vivent en voisines et en amies dans une baie, à l'écart du monde. L'une d'elle, Lil, a perdu son mari et élève seule son fils Ian. Son amie, Roz, vit avec son fils, Tom, et son mari, Harold, qui trouve un emploi de maître de conférences en théâtre dans une université prestigieuse. Comme Roz ne souhaite pas déménager, Harold quitte le foyer, laissant, sans le vouloir, Ian devenir l'amant de Roz. Tom, surprenant sa mère et son ami, décide de séduire Lil, par vengeance. Ils forment alors un couple secret, à quatre, aux relations croisées.



Plus tard, Tom, devenu metteur en scène grâce à son père, épouse une jeune comédienne, Mary. Dans la foulée, Ian rencontre Hannah. Deux bébés naissent de ces jeunes couples : Alice et Shirley. Lorsque les belles-filles, Mary et Hannah découvrent les relations croisées de leurs maris, elles décident de quitter immédiatement leurs deux maris et les grand-mères, en emportant leurs deux filles. Le quatuor se réinstalle.

Un climat festif

Ce film montre comment ces deux relations particulières se créent dans un climat festif (apéritifs, musique, danses...) : en l'absence d'Harold, tout devient possible et charmant. Les deux mères retrouvent une jeunesse dont elles ont la nostalgie, et les deux fils acquièrent magiquement des rôles d'adultes courtisés. Le livre insiste sur le caractère triste et timide d'Ian, endeuillé par la perte de son père, qui gagne en assurance et en beauté grâce à sa relation avec Roz.

Quelle transgression ?

Le film pose en filigrane la question de la transgression. Ces deux histoires d'amour dégagent un goût d'inceste. Roz et Lil ont vu leurs amants grandir et les ont aimés comme des fils avant de coucher avec eux. Lil parle à ce propos de « *famille élargie* ». Peut-on néanmoins parler de transgression ? Au début de leurs relations, Ian et Tom ont seize, dix-sept ans et sont manifestement consentants. A la fin, ils ont près de trente ans.

Noémie Luciani, dans *Le Monde* (du 3 avril 2013) écrit : « *La liberté de jugement que la réalisatrice laisse embarrasse autant qu'elle passionne. La question qu'elle semble poser est provocante : "Leur accorderez-vous le bénéfice du doute ?"* »

La question de la transgression dans les affaires de mœurs est parfois floue et nous amène à devoir affirmer ou accommoder nos valeurs éthiques personnelles et répéter les valeurs sociétales exprimées en termes de lois. « *Perfect Mothers* » situe son action dans une zone indéfinissable.

Femme auteure d'infraction à caractère sexuel

Peu de choses ont été écrites sur les femmes AICS. Selon Claudia MELCHER (avril 2002), (citant Jennings 1995) : « *il est impossible de déterminer avec certitude l'ampleur réelle des délits sexuels par des femmes à l'égard des enfants* ». Les victimes masculines ont en effet tendance à taire leurs abus subis par des femmes parce que ces abus sont difficilement prouvables, vont à l'encontre des images des rôles masculins et féminins et paraissent toujours suspects.

Si l'on suppose qu'il s'agit de délinquance sexuelle et si l'on se réfère à la typologie des délinquantes sexuelles proposée par Matthews (1991), Roz et Lil pourraient être deux cas particuliers de « *tutrice-amante* » (« *teacher-lover* »). Les deux autres types de femmes délinquantes sexuelles proposés sont la délinquante sous contrainte masculine ou accompagnée d'un homme (« *male-coerced-women offender* ») et la prédisposée (« *predisposed women offender* »).

La tutrice-amante (ou institutrice amante)

Selon la littérature, la tutrice-amante s'attaque le plus souvent à un adolescent. « *Elle réussit dans son entreprise parce qu'elle est en position de force, ordinairement à cause de son âge et de son rôle dans la vie de la victime. Elle n'éprouve en général aucune hostilité envers sa proie et ne considère pas son propre comportement comme étant criminel. La tutrice-amante semble rechercher une expression sexuelle affectueuse dans ses interactions avec la victime, étant persuadée que ses contacts sexuels avec lui (ou elle) sont un acte de bonté* ». Saradijan (1997) « *souligne que les limites de cette forme d'abus sont difficiles à définir* » parce qu'elle est fréquemment interprétée comme relation amoureuse. Claudia Melcher nuance : « *L'abus projette l'adolescent dans une sexualité adulte à laquelle il n'est pas encore préparé* ».

Soigner

Matthews estime que si la tutrice-amante tend au départ d'un traitement à être sur la défensive et à nier sa responsabilité criminelle, prétextant que la victime a joui de la relation et n'en a pas souffert, un traitement peut lui faire comprendre rapidement que le comportement était déplacé et a nui à son partenaire.

⇒ **Approche psychiatrique des déviances sexuelles.** Florence Thibaut. Springer-Verlag France, Paris. 2013.

Florence Thibaut
Approche
psychiatrique
des déviances
sexuelles



Springer

Au fil des siècles, l'émotion suscitée par les crimes sexuels, particulièrement quand les victimes sont des enfants, n'a cessé de croître. Elle est même devenue un marqueur de notre société contemporaine.

Bien que les condamnations soient de plus en plus fréquentes, de nombreux crimes échappent encore à la justice en raison de la difficulté persistante pour les victimes à porter plainte.

Si la législation s'est considérablement renforcée en matière de répression de la délinquance sexuelle et que les peines sont de plus en plus lourdes, il est établi que l'emprisonnement seul ne peut prévenir la récidive.

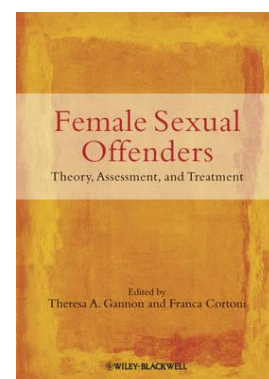
La solution passe par une meilleure connaissance des déterminants de la délinquance sexuelle et par un diagnostic approprié, par les psychiatres, des comportements sexuels paraphiliques qui peuvent favoriser crimes et délits.

Ce diagnostic doit conduire à mettre en place la prise en charge la mieux adaptée à chaque type de paraphilie et garantir à la fois l'atténuation de la souffrance des patients atteints de paraphilies mais surtout la réduction du risque de récidive.

Après avoir décrit l'évolution du concept dans l'histoire, ce livre aborde la délinquance sexuelle tant du point de vue épidémiologique que législatif. Il explore les liens entre la criminalité sexuelle et le diagnostic de paraphilie. Il évoque ensuite les éléments physiopathologiques connus et fournit, à partir des données les plus actuelles, un panorama des thérapies comportementales et pharmacologiques les mieux adaptées à chaque cas sans en méconnaître les aspects éthiques

⇒ **Female Sexual Offenders : Théory, Assessment and Treatment.** Theresa A. Gannon & Franca Cortoni. Ed. Wiley-Blackwell. 2010.

Doté d'une collection d'essais par des experts reconnus, « Female Sexual Offenders » est le premier livre à rassembler les recherches en cours, l'évaluation clinique et les techniques de traitement des délinquants sexuels de sexe féminin dans un volume accessible.



* Décrit des données de recherche récentes concernant les délinquantes sexuelles, recouvrant des questions telles que la prévalence d'abus sexuels perpétrés par des femmes ainsi que la délinquance juvénile.

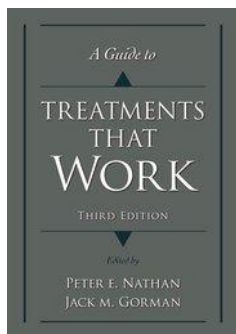
* Comprend une évaluation du risque de récidive, la description des initiatives internationales de traitement, et une discussion sur l'utilisation du polygraphe avec les délinquantes sexuelles.

* Caractéristiques et évaluation des stratégies actuelles d'évaluation, les besoins de traitement, l'efficacité, et des processus pour les délinquantes sexuelles.

⇒ **A guide to Treatments that Work (3rd edition).** Peter E. Nathan & Jack M. Gorman. Oxford University Presse. 2007.

Une grande partie de cette troisième édition de « A guide to treatments that work », (*Guide des traitements qui fonctionnent*) reste telle qu'elle était dans les première et deuxième éditions.

Comme ses prédécesseurs, cette édition propose des analyses détaillées d'évaluations de la recherche actuelle sur les traitements soutenus empiriquement, écrites dans la plupart des cas par des psychologues cliniciens et des psychiatres qui sont les principaux contributeurs à cette littérature.

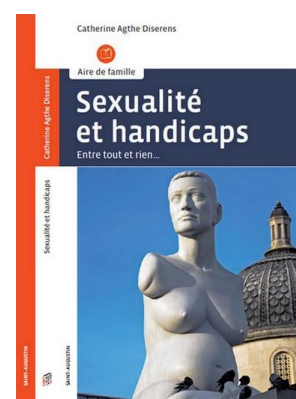


De même, les normes selon lesquelles il a été demandé aux auteurs d'évaluer la rigueur méthodologique de la recherche sur les traitements sont également restés les mêmes.

L'évaluation des traitements est catégorisée selon la problématique traitée. Comme dans les versions précédentes, ils fournissent des informations sur la qualité de la recherche, l'efficacité du traitement selon la pathologie mentionnée.

⇒ **« Sexualité et handicaps, entre tout et rien... ». Catherine Agthe Diserens. Éditions Saint-Augustin. 2013.**

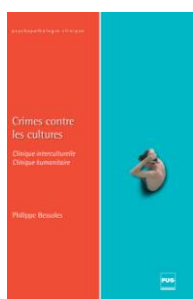
La sexualité est une dimension fondamentale de la santé physique et psychique de tout être humain, y compris des personnes handicapées. Longtemps taboue, la problématique du handicap lié à la sexualité évolue non sans difficultés. Ce livre, écrit par une des pionnières dans le domaine de l'assistance sexuelle, évoque son expérience et ses convictions pour la reconnaissance des droits des handicapés à bénéficier d'une vie affective, intime et sexuelle.



Le domaine de la sexualité des personnes handicapées, qui relève du médical, du social, du pédagogique et du sexologique, est passé de presque rien à presque tout, de la peur à la fascination, du tabou à une évidence : celle que le handicap n'est pas un troisième sexe, écrit l'auteure. *La société reconnaît aujourd'hui à toutes et à tous les mêmes droits fondamentaux dans ce domaine sensible, mais elle ne peut se contenter de discours et de recommandations ! Pour des mieux-être affectifs, intimes et sexuels adaptés aux besoins et aux attentes des personnes concernées, une pluralité de réponses concrètes doivent être mobilisées. Cela implique que des offres existent et que des choix puissent s'exercer. La personne handicapée doit se sentir femme, homme... en dépit du handicap.* La sexualité, mise à l'épreuve par le handicap, est questionnée par diverses situations abordées tout au long de cet ouvrage : l'équation amour et sexualité est-elle toujours parfaite (les élans du cœur et du corps), comment composer lorsque la déficience intellectuelle égare les conduites, quelle aide possible lorsque les sentiments sont emprisonnés ? Le plaisir peut-il nicher dans un corps entravé ? Comment vivre l'amour quand le sexe est confisqué ? Ainsi que l'indique l'anthropologue Charles Gardou, dans la préface, *les temps ont changé. On ne peut plus mettre en coulisses, tenir au secret la question de la vie affective et sexuelle des personnes fragilisées par un handicap.* Catherine Agthe Diserens récuse les approches simplificatrices. La praticienne entend favoriser, pour celles et ceux que le handicap rend plus vulnérables, mais plus forts aussi, l'accomplissement de leur vie affective, amoureuse, sensuelle et sexuelle comme une composante positive dans leur histoire.

Ce livre, décliné entre réflexions, portraits, témoignages et exemples tirés de la pratique, se veut une sensibilisation large sur ce sujet controversé, délicat et subtil.

⇒ **« Crimes contre les cultures - Clinique interculturelle, clinique humanitaire ». Philippe Bessoles. PUG, 2013**



« De la destruction des bouddhas de Bamiyan en Afghanistan à l'assassinat de l'ambassadeur américain à Tripoli, des prises d'otages d'AQMI aux enfants-soldats de Sierra Leone, de l'utilisation du viol comme arme de guerre aux exécutions sommaires en Somalie, les crimes contre les cultures prennent de nombreuses formes : fanatisme, propagande, génocide, autodafés, torture, manipulation mentale, excision, terreur, etc.

Dans cet ouvrage, l'auteur analyse le paradigme des destructions culturelles pour imposer à l'autre

(individueel ou groupal) sa domination personnelle, politique, confessionnelle, etc. Il développe une analyse originale sur les formes individuelles et collectives de la criminalité quand elle touche les formes culturelles de l'identité féminine, des croyances, des créations littéraires et esthétiques pour imposer son empreinte et sa maîtrise dans une conception monolithique et dictatoriale des formes culturelles de l'humain.

Illustré de nombreuses vignettes cliniques, l'ouvrage alterne les allers retours entre une clinique du sujet et une clinique de la culture. Très riche, il renouvelle la lecture de ces crimes contre la culture. Il offre une interprétation de leurs impacts traumatiques et ouvre quelques pistes à la fois réflexives et thérapeutiques. Excellent ouvrage d'introduction à ces questions en regard de la massivité de l'impact traumatique, qui est le fil rouge de l'ouvrage, il suscite de nombreuses réflexions sur le déploiement de ces violences et son potentiel surgissement chez l'homme ordinaire. »

⇒ **« L'expertise psycholégale: Enjeux, réalités et nouvelles perspectives ». Sid Abdellaoui. Editions L'Harmattan, 2013**

« L'affaire « d'Outreau » a bouleversé les consciences et suscité d'épineuses questions d'ordre professionnel, institutionnel et éthique. Une des conséquences fut la création d'une commission parlementaire afin de rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice ayant conduit à ce désastre et de formuler des propositions pour éviter leur renouvellement. (...) Afin de mieux saisir la complexité de la clinique expertale, il convenait de réunir au sein d'une seule production les contributions de différents spécialistes dont la particularité est de se compléter. Cet ouvrage s'inspire de domaines de connaissance, tant théoriques que pratiques, considérés comme essentiels à la compréhension et l'usage de l'expertise psycholégale ou psychocriminologique... »



⇒ **“Sporen naar verandering. behandeling voor seksuele delinquenten.” J. Baeke, N. Verbeeck, D. Debbaut, B. Decavel, E. Gunst. Garant Uitgevers NV. 2009.**



“De behandeling van seksuele delinquenten is een zware opgave en de recidive is voor bepaalde subcategorieën van seksuele delinquenten nog steeds relatief hoog. Dit boek stelt een behandlingsplan voor dat gebaseerd is op een ‘meersporenmodel’: verschillende onderling met elkaar verbonden behandelingen worden toegepast. Want net deze meersporenaanpak vermindert de hervalkans aanzienlijk.

In een eerste deel worden de verschillende therapeutische sporen beschreven aan de hand van voorbeelden uit de praktijk. Er is het spoor van de residentiële behandeling en dat van de ambulante behandeling, waarin ook aandacht is voor de behandeling van plegers met een verstandelijke beperking. Het uiteindelijke doel van de behandeling is de pleger opnieuw in de maatschappij te plaatsen. In een tweede deel komen alle aspecten van dit proces aan bod, van het optimaliseren van de veiligheid van de maatschappij tot het zoeken naar een zinvolle en positieve invulling van de toekomst van een pleger. In een laatste deel wordt aandacht

besteed aan de behandelaars van seksuele delinquenten. Het dagelijks omgaan met deze doelgroep heeft immers ook een impact op de individuele hulpverlener en op een team.

In een maatschappij waar de discussie rond plegers steeds weer hoog oplaait, schetst dit boek een meer genuanceerd en realistisch beeld van deze mensen en wat van een behandeling kan worden verwacht. »

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 069 888 333 ou centredappui@uppl.be.

TESTS DIAGNOSTIQUES ET PSYCHOPATHOLOGIQUES

1. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota 2 (MMPI - 2, Hathaway S.R. & McKinley J.C., 2003),
2. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota pour Adolescent (MMPI-A de Butcher J.N., Williams C.L., Graham J.R., Archer R.P., Tellegen A., Ben Porath Y.S. et Kaemmer B., 1998),
3. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis I Disorders (SCID-I de M. B. First, R.L. Spitzer, M. Gibbon et J.B.W. Williams, 1997),
4. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis II Personality Disorders (SCID-II de M. Gibbon, R.L. Spitzer, J.B.W. Williams, L.S. Benjamin et M.B. First, 1997),
5. Millon Clinical Multiaxial Inventory-III (MCMI-III de T. Millon PhD, 1994),
6. Millon Adolescent Clinical Inventory (MACI de Millon, Millon & Davis, 1993),
7. Le test de Jesness (adaptation québécoise validée, P.T. Le Blanc et M. Le Blanc, 2001),
8. Echelle de Psychopathie Révisée de Hare (PCL-R, Hare, 1991),
9. California Psychological Inventory (CPI, H. Gough, 1957)
10. Chad Test (R. Davido, 1993),
11. Test de l'Arbre (Koch C., 1958),
12. Inventaire de dépression de Beck (T. Beck, 1974)
13. Questionnaire abrégé de Beck (Cottraux J., 1985),
14. Échelle d'évaluation de la dépression d'Hamilton (HDRS, J. Williams, 1988),
15. Mini Mental State Examination (Folstein, 1975),
16. Inventaire d'anxiété trait-état (Spielberger, 1983),
17. Inventaire d'Anxiété : Questionnaire d'auto-évaluation de C.D. Spielberger et al. (1983).

TESTS PROJECTIFS

1. Rorschach (cotation classique + manuel de cotation et d'interprétation en système intégré d'Exner),
2. Thematic Apperception Test (TAT de Murray, H. & Bellak, L., 1943),
3. Test de frustration pour adultes (Rosenzweig, S., Pichot, P. & Danjon, S., 1965),
4. test des phrases à compléter (Rotter J.B. & Willerman B., 1949),
5. Le Szondi.

ÉCHELLES D'INTELLIGENCE

1. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-III, Wechsler D., 2000),
2. L'Echelle d'intelligence pour enfants, troisième et quatrième édition (WISC III et IV, Wechsler D. 1996 et 2005),
3. Les Matrices Progressives de Raven (PM 38 de Raven J. et Raven J.C., 1938),
4. Le test de copie d'une figure complexe (Rey A., 1942),
5. Test du dessin d'un bonhomme (Goodenough, F. & Pasquasy, R., 1957),
6. Test Moteur de Structuration Visuelle (Bender, 1967),
7. Test d'attention concentrée d2 (Brickenkamp, 1967),
8. Test des structures rythmiques (Stambak M., 1951),
9. Test D48 (Pichot P, 1948),
10. Test de raisonnement 85 (Rennes, 1959).

ÉCHELLES DE RISQUE

1. Historical-Clinical- Risk-20 items (HCR-20, Webster et al, 1997),
2. Violence Risk Appraisal Guide (VRAG, Quinsey et al, 1998),

3. Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey et al, 1998),
4. Sex Violence Risk-20 items (SVR-20, Boer et al, 1995),
5. Statique-99R (Hanson & Thornton, 1999 ; Règles de codage révisées - 2003, Harris, Phenix, Hanson & Thornton, 2003),
6. Stable-2007 (Hanson et Harris, 2007) ; Version révisée 2012 (Fernandez, Harris, Hanson & Sparks, 2012),
7. Acute-2007 (Hanson et Harris, 2007),
8. Juvenile Sex Offender Assessment Protocol - II (JSOAP- II de Prentky & Rightand, 2001),
9. Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY, Bartel, Borum et Forth, 2000).
10. Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism (ERASOR v 2.0 de James R. Worling, Ph.D., & Tracey Curwen, M.A. 2001)

DIVERS QUESTIONNAIRES

Anamnesticque

Le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agression sexuelle (Q.I.C.P.A.A.S, Balier CI, Ciavaldini A et Girard-Khayat M, 1997).

Les variables comportementales

1. Questionnaire d'Aggression de Buss et Perry (1992),
2. Echelle d'impulsivité de Barratt (1994),
3. Echelle d'impulsivité UPPS.

Les antécédents familiaux

1. Parental Bonding Instrument (PBI, G. Parker, H. Tupling et L.B. Brown, 1979),
2. Childhood Experience of Care and Abuse interview (CEC, Bifulco et al. 1994),
3. Childhood Experience of Care and Abuse Questionnaire (CECA.Q, Bifulco, A, Bernazzani O, Moran PM & Jacobs C, 2005).

Les distorsions cognitives

1. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Viol (échelle de cognition n°1) (Bumby, 1996),
2. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Aggression sexuelle d'enfants (échelle de cognition n°2) (Bumby, 1996),
3. Questionnaire sur les attitudes sexuelles (Hanson, 1994),
4. Echelle d'évaluation de la peur d'être mal jugé ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)
5. Echelle d'évaluation de Miller sur l'intimité sociale (Miller, 1982),
6. Echelle d'évaluation de l'isolement social et de la détresse (Watson D et Friend R, 1969),
7. Echelle de solitude UCLA (Russell D, Peplau L et Cutrona C, 1980),
8. Child Molest Empathy Measure (CMEM, Fernandez, Marshall, Lightbody & O'Sullivan, 1999).

Les habiletés sociales

1. Test d'intelligence sociale (O'Sullivan M et Guilford JP, 1976),
2. Test d'évaluation de la maîtrise des émotions ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" (Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)),
3. Répertoire de la colère de Buss-Durkee (Buss A et Durkee A, 1957),
4. Evaluation de la maîtrise de soi chez les délinquants sexuels (Goguen Bc, Yates PM et Blanchard L, 2000),
5. Le questionnaire de désirabilité sociale de Crown et Marlow (1960, traduction par T. Pham, 1999),
6. Questionnaire de Mehrabian et Epstein,
7. Evaluation de la frustration (Rosenzweig, 1948),
8. Echelle d'évaluation de la solitude (UCLA) (Russell D., Peplau L. et Cutrona C., 1980).

L'empathie

1. Questionnaire d'empathie (Rosenberg),
2. Questionnaire UOT (traduction Pham et Amico, 1994),
3. Questionnaire « Child Molester Empathy Measure » (Fernandez, Marshall, Lightbody et O'Sullivan, 1999),
4. Questionnaire « Rapist Empathy Measure » (Fernandez et Marshall, 2003).

Divers

1. Inventaire d'alliance thérapeutique (Horvath AO, Greenberg LS, 1989),
2. Questionnaire sur le processus d'aide (Wollert RW, 1986), G
3. Grille d'évaluation du déni et de la minimisation chez les agresseurs sexuels (McKibben A., 1995)

FORMATIONS

Dates	Descriptif	Inscription/Informations pratiques
23, 24 & 25 septembre 2013 (Namur)	Sensibilisation aux problématiques des auteurs d'infractions à caractère sexuel	Détails, tarifs et inscription sur notre site
16 & 17 décembre 2013 (Namur)	<i>La sexualité : entre liberté et contrainte.</i> "Quelle responsabilité pour les professionnels ?". (N. FLICOURT)	
2, 3 et 4 décembre 2013 (Namur)	Module de perfectionnement : « Sexualité et handicaps Gestes abusifs : comment situer notre accompagnement,...de la théorie à la pratique (C. AGHTE)	

ETUDES DE CAS

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre désir de partager une situation en envoyant un e mail à centredappui@uppl.be

Les études de cas seront généralement programmées le jeudi de 13h30 à 16h30 pour Tournai et le mardi de 9h30 à 12h30 pour Liège et Namur.

ETUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - (LE 1^{ER} MARDI DU MOIS)

→ De 9h30 à 12h30

- Mardi 3 septembre 2013
- Mardi 1 octobre 2013
- Mardi 5 novembre 2013
- Mardi 3 Décembre 2013
- Mardi 7 janvier 2014
- Mardi 4 février 2014
- Mardi 4 mars 2014
- Mardi 1 avril 2014
- Mardi 6 mai 2014
- Mardi 3 juin 2014

ETUDE DE CAS NAMUR : UPPL 18 RUE DE LA DODANE - (LE 2^{ÈME} MARDI DU MOIS)

→ De 9h30 à 12h30

- Mardi 10 septembre 2013
- Mardi 8 octobre 2013
- Mardi 12 novembre 2013
- Mardi 10 Décembre 2013
- Mardi 14 janvier 2014
- Mardi 11 février 2014
- Mardi 11 mars 2014
- Mardi 8 avril 2014
- Mardi 13 mai 2014
- Mardi 10 juin 2014

ETUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - (LE DERNIER JEUDI DU MOIS)

→ De 13h30 à 16h30

- Jeudi 26 septembre 2013
- Jeudi 31 octobre 2013
- Jeudi 28 novembre 2013
- Jeudi 26 Décembre 2013 (Annulée - vacances de fin d'année)
- Jeudi 30 janvier 2014
- Jeudi 27 février 2014
- Jeudi 27 mars 2014
- Jeudi 24 avril 2014
- Jeudi 29 mai 2014 (Annulée - Jour Férié)
- Jeudi 26 juin 2014

Date	Lieu	Association / Organisateur	Inscription / Informations pratiques
29 août - 1er septembre 2013	Budapest, Hongrie	ESCOP 2013: 18 th Conference of the European Society for Cognitive Psychology	http://www.escop2013.org
2-6 septembre 2013	Coventry, Angleterre	EAPL 2013: Conference of the European Association of Psychology and Law	http://www.eapl.eu
30 octobre - 2 novembre 2013	Chicago, USA	32 nd Annual Research and Treatment Conference from the Association for the Treatment of Sexual Abusers (ATSA)	http://www.atsa.com
24 - 25 février 2014	Singapour	CBP 2014 : 3 rd Annual International Conference on Cognitive and Behavioural Psychology	http://www.cognitive-behavior.org
1 - 4 mars 2014	Munich, Allemagne	EPA2014 : 22 nd European Congress of Psychiatry - European Psychiatry Focusing on Body and Mind	http://www.epa-congress.org
28 avril - 2 mai 2014	The Royal Society, Edimbourg, Royaume-Uni	Violence Risk Training Workshops	http://www.violenceriskassessment.com
26 - 30 août 2014	Innsbruck, Autriche	28 th Conference of the EHPS: Beyond prevention and intervention: Increasing well-being	http://www.ehps2014.com
27 - 28 juin 2014	Paris, France	ICAPBS 2014: 35 th International Conference on Applied Psychology and Behavioural Sciences	https://www.waset.org/conferences/2014/paris/icapbs
7 - 10 juillet 2015	Milan, Italie	ECP 2015: The 14 th European Congress of Psychology	http://www.ecp2015.eu
24 - 29 juillet 2016	Yokohama, Japon	ICP 2016 Yokohama : 31 st international congress of psychology	http://www.icp2016.jp
Avril 2017	A définir	IAAH 2017 : International Association for Adolescent Health 11 th World Congress	

UPPL - Formation TRIANGLE -

Groupes socio-éducatifs de responsabilisation pour les AUTEURS D'INFRACTIONS à CARACTERE SEXUEL (AICS)

L'UPPL se compose de 4 entités distinctes mais toutefois liées les unes aux autres : le Centre d'Appui aux professionnels, l'Equipe de santé spécialisée (ESS), l'Equipe d'évaluations spécialisées et Triangle. Notre quotidien nous rappelle régulièrement que les missions et rôles de ces différentes entités est souvent flou et méconnu. Cette newsletter est dès lors l'occasion de préciser certaines choses, en particulier en ce qui concerne le département Triangle.

Prendre conscience pour mieux prévenir

Précédemment dénommé *Reflaics*, Triangle a intégré l'UPPL en 2005 tout en gardant les missions dévolues jusque là : l'organisation de groupes socio-éducatifs de responsabilisation pour les AICS dans le cadre des mesures judiciaires alternatives. Nous entendons par responsabilisation l'idée que, à travers notre méthodologie, nous amenons nos participants à replacer leur(s) acte(s) délictueux dans leur histoire de vie. Le fondement de notre intervention est de permettre aux intéressés de prendre conscience qu'un passage à l'acte n'est pas le fruit du hasard mais qu'il a bien une place dans l'histoire de chacun, qu'il répond à des besoins et qu'il avait une fonction au moment où il a été commis. Cette prise de conscience est la première étape permettant ensuite d'identifier les facteurs de risque et de prévenir de façon optimale la récidive.

Modalités de prise en charge

Contrairement à une thérapie "classique", Triangle a en outre cette particularité d'avoir un début et une fin. A cet égard, nous parlons d'ailleurs de *formation* socio-éducative de responsabilisation, et non de thérapie. La formation s'articule autour de différents modules et les séances de celle-ci sont cadrées et organisées de manière à aborder chaque fois un thème précis.

Une autre particularité de l'approche Triangle est le travail en groupes de 5 à 6 participants. Néanmoins, l'organisation de groupe est parfois difficile, et il se peut alors que les modules soient organisés en individuel. En effet, la participation à un groupe Triangle est relativement contraignante puisqu'elle suppose que le bénéficiaire puisse se libérer chaque semaine à des heures bien précises, ce qui entre parfois en contradiction avec les horaires et la disponibilité des bénéficiaires. En outre, le profil de l'individu peut également motiver une prise en charge individuelle si nous estimons qu'un travail en groupe pourrait être préjudiciable pour lui ou les autres membres de celui-ci. Enfin, la mise en place d'un groupe dépend du nombre de participants qui peuvent y être intégrés. Il arrive hélas que nous soyons contraints de prendre une personne en individuel car nous n'avons pas d'autres candidats pouvant compléter un groupe dans une zone géographique donnée.

Des groupes sont organisés dans toute la Wallonie. Ils sont toujours animés par 2 formateurs pour une durée de 75h (3h d'entretien individuel et 24 séances hebdomadaires de 3h sur une période d'environ 6 mois). Dans le cadre d'une prise en charge individuelle, la formation sera assurée par un formateur pour une durée de 30h (20 séances hebdomadaires d'1h30).

Axes de travail et objectifs

Nous considérons qu'il est important d'amener les participants à analyser eux-mêmes les faits commis et leur contexte. Nous identifions avec eux les différentes étapes qu'ils ont franchies avant de passer à l'acte ainsi que l'enchaînement de pensées, d'émotions et de comportements qui les ont amenés à abuser.

Outre l'identification du processus du passage à l'acte et la détermination de la fonction de celui-ci, notre intervention a également pour but d'amorcer une prise de conscience de la problématique sexuelle des intéressés, de la réalité des normes sociales et de les sensibiliser à une sexualité responsable.

L'objectif de cette étape est de responsabiliser les participants face aux choix qu'ils ont posés et aux décisions prises afin de les amener à réfléchir aux conséquences négatives de leurs actes pour eux-mêmes, leurs proches et la société.

Cette approche de prévention de la récidive est un programme d'autocontrôle dont le but est d'éviter que ne se déclenche à nouveau le processus morbide. L'individu devra apprendre à choisir l'alternative adéquate au comportement problématique.

Bien que cette formation ait des effets thérapeutiques, nous parlons de projet pré-thérapeutique puisque l'objectif global de notre travail est de clarifier au maximum le passage à l'acte et les facteurs qui y sont liés de façon à ce que notre participant soit en mesure de les travailler par la suite en thérapie. A titre d'exemple, nous pourrions identifier chez un individu un manque de confiance en soi comme facteur précipitant le passage à l'acte. Notre intervention visera la prise de conscience de ce facteur prédisposant et la réaction adéquate à mettre en place. Le but d'une thérapie post-Triangle serait, entre autres, de travailler en profondeur ce manque de confiance en soi.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe Triangle qui se fera un plaisir de vous renseigner.

FORMATION TRIANGLE – Modalités et calendrier des groupes

Le programme s'adresse à toute personne ayant commis des infractions à caractère sexuel bénéficiant de mesure ou peine assortie d'une condition de formation. Une connaissance minimale des faits est nécessaire. L'auteur d'infractions à caractère sexuel peut être adressé à Triangle via un assistant de justice, un magistrat ou un avocat. Il peut également prendre contact spontanément avec notre service.

Modalités et conditions de participation :

- Les participants doivent respecter les engagements du contrat de la formation ;
- Une reconnaissance minimale des faits est nécessaire ;
- Aucune Connaissance de base n'est requise ;
- Aucune participation financière n'est demandée ;
- Un entretien d'admission est réalisé au préalable ;
- Maximum 7 Participants par groupe.

CONTACT
Rue de la Dodane, 18
5000 Namur
Tél : +32 (0)81 22 66 38
GSM : 0472/ 31 71 11
Fax : +32 (0)81 26 00 59
E-mail : formationtriangle@uppl.be
www.uppl.be

Groupes en cours : 1 groupe à Bruxelles (le jeudi soir) ; 2 groupes à Namur le lundi matin et le mardi après-midi (début le 8/08) ; 1 groupe à Mons (le vendredi matin) ; 1 groupe à Liège (le mardi après-midi).

Prochains groupes :

- **Charleroi** : Un groupe prévu le jeudi matin est en attente de 2 participants pour débuter fin octobre 2013 ;
- **Mons** : Un groupe en attente de 3 nouveaux participants. Le début est prévu pour le dernier trimestre 2013 le vendredi matin sauf en cas d'impossibilité pour les participants ;
- **Tournai** : Un groupe en attente de 3 nouveaux participants, les jours et heures dépendront des participants. (actuellement prévu le mercredi soir pour le dernier trimestre 2013) ;
- **Namur** : Un groupe prévu à Namur le lundi matin dans le courant du dernier trimestre 2013 ;
- **Bruxelles** : Un groupe prévu le mercredi soir est en attente d'un seul participant ;
- **Liège** : Un nouveau groupe prévu le mardi après-midi débutera au mois d'octobre. Un second groupe est également prévu début 2014 le lundi soir.

Séances de sensibilisation : TRIANGLE dispense également des séances de sensibilisation afin d'expliquer les objectifs, méthodes et modalités de ses groupes. Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Formation Triangle à l'adresse ci-dessus ou par téléphone.